

## COMMUNE DE CRESUZ



### ASSEMBLEE COMMUNALE DU 22 MAI 2024, A 19H.30 A LA SALLE COMMUNALE (ABRI PC), A CRESUZ

---

#### Procès-verbal

Date et heure : Mercredi 22 mai 2024, à 19h30

Lieu : Salle communale (abri PC), à Crésuz

---

**Présidence :** M. Philippe Baeriswyl, Syndic

**Présents :** 39 personnes (sans compter les personnes qui n'ont pas le droit de vote, dont Mme Sabrina Negrini, secrétaire communale et M. Daniel Gremaud, administrateur des finances).

M. le Syndic souhaite à toutes et à tous la plus cordiale des bienvenues et les remercie pour leur participation à cette assemblée communale des comptes 2023.

Au début de cette législature, le Conseil communal a défini un programme d'action. Comme le tractanda de ce soir n'est pas trop chargé, il lui semblait important de transmettre aux citoyens l'état d'avancement des dossiers.

Il commence par les dossiers terminés et reviendra avec ceux en cours dans le point des divers. Les éventuelles questions pourront être posées à ce moment-là.

Après de longues discussions et relances auprès du service cantonal concerné, nous pouvons être satisfait de l'ouverture de la crèche Lagiraf.ch dans les locaux de l'ancienne école enfantine. Cette structure répond à un réel besoin pour la Vallée de la Jogne. Depuis le début de cette année, l'association Lagiraf.ch a pris possession des lieux, pour le plus grand plaisir de nos bambins.

La rénovation de la chaufferie communale est à ce jour terminée. Le montant budgétisé n'a pas été dépassé, ceci, grâce au concours de notre employé communal, d'une part, et par le fait que la surveillance des travaux ait été exécutée par le Syndic. La nouvelle installation fonctionne aux pellets et dispose d'une capacité suffisante pour chauffer le bâtiment voisin de la Chaumine.

La nouvelle passerelle St-Blaise a été inaugurée. Cet investissement conjoint avec la commune de Châtel-sur-Montsalvens augmente l'attrait de ce sentier historique et touristique. Un point de détente et de pic-nic sera aménagé du côté de la rive de Crésuz. Des bancs sont prévus installés le long du sentier vers l'oratoire St-Blaise.

Il est des sujets moins passionnants que d'autres, comme le dicastère des eaux et de l'épuration. Tenant compte des défis futurs liés à la régionalisation des STEP et de l'approvisionnement en eau, il est important d'être à jour avec nos infrastructures afin de ne pas avoir à envisager une quelconque augmentation des taxes. Notre réseau d'évacuation des eaux est à 90% en système séparatif, cela permet une diminution des redevances envers la STEP de Charmey. Ce résultat résulte de l'exécution des travaux du collecteur sud, à ce jour terminé.

L'investissement dans le quartier de la Savignière en 2025 permettra d'augmenter la proportion du séparatif à 96%. Notre réseau d'eau est en très bon état. Ceci est confirmé par les pertes d'eau qui sont insignifiantes. Des félicitations vont à notre surveillant de réseau, à savoir Jean-Paul Wicky, pour ses contrôles réguliers qui permettent d'anticiper tout problème. Ces deux postes présentent un taux de couverture supérieur à 100%, permettant d'alimenter les réserves pour le maintien de la valeur des réseaux et des ouvrages.

Dernier point avant de procéder à l'ouverture de notre assemblée. De la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, a résulté un dézonage important dans notre commune. Des demandes d'indemnisation de la part de trois propriétaires ont donné lieu à des procédures longues et fastidieuses. A ce jour, deux dossiers sont terminés et les propriétaires ont dû s'acquitter des frais de justice et partiellement de nos frais d'avocat. Il reste ainsi une affaire ouverte qui devrait trouver son épilogue d'ici la fin de l'année, voir au début 2025.

Il demande à M. Gérard Challande (1) pour les rangées 2, 3, 4 et 5 ainsi que la table du Conseil communal et M. Didier Livron (2) pour les rangées 6 et suivantes, de fonctionner comme scrutateurs. Chacun compte le nombre de personnes.

Scrutateur groupe (1) : 22 personnes

Scrutateur groupe (2) : 17 personnes

**Total : 39 personnes ayant le droit de vote**

Majorité lors des votes : 20 citoyens

M. le Syndic excuse six personnes à cette assemblée.

La présente a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, soit par publication dans la Feuille officielle no 18 du 3 mai 2024, par affichage au pilier public et par convocation individuelle aux citoyens. Elle a également été publiée sur le site Internet de la commune ainsi que sur l'application iGruyère.

Les documents relatifs à cette assemblée étaient disponibles à l'Administration communale, 10 jours avant l'assemblée.

Nous n'avons reçu aucune demande spécifique avant l'assemblée communale concernant l'ordre du jour, chacun en a pris connaissance dans le livret de convocation reçu.

Comme il n'y a pas de remarque ou de commentaire, M. le Syndic invite les citoyens qui approuvent l'ordre du jour de lever la main.

**Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) ce tractanda avec les remerciements de M. le Syndic.**

|                                    |                 |                |                       |
|------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------------|
| <b>Résultat détaillé du vote :</b> | <b>OUI : 39</b> | <b>NON : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------------|

Nous pouvons donc considérer l'assemblée de ce soir comme valablement ouverte.

## **Tractanda**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2023 - approbation  
(il ne sera pas lu étant joint à la convocation et disponible sur le site internet de la commune)

2. Comptes 2023
  - 2.1. Comptes de résultat
  - 2.2. Comptes des investissements
  - 2.3. Bilan
  - 2.4. Annexes aux comptes
  - 2.5. Rapport de la Fiduciaire
  - 2.6. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
  - 2.7. Comptes de résultat, des investissements et du bilan - approbation
3. Election d'un nouveau membre à la commission d'aménagement
4. Divers

## 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2023

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2023 ne sera pas lu, étant publié dans le livret de convocation et sur le site internet de la commune. En outre, il a été tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée.

Son contenu ne faisant pas l'objet de remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui **l'approuve à l'unanimité des citoyens (main levée)** avec les remerciements de M. le Syndic. Des remerciements vont à son auteure, pour sa rédaction.

|                                    |                 |                |                       |
|------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------------|
| <b>Résultat détaillé du vote :</b> | <b>OUI : 39</b> | <b>NON : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------------|

M. le Syndic passe la parole à MM. Jean-François Suys, Vice-Syndic et Daniel Gremaud, responsable des finances, pour le prochain point.

## 2. Comptes 2023

### 2.1 Comptes de résultat

M. Daniel Gremaud commence par la présentation des comptes de résultat par chapitre, en comparaison avec les comptes 2022.

#### Chapitre 0 – Administration général

L'augmentation des charges par rapport aux comptes 2022 est due au changement du matériel informatique ainsi qu'à l'hébergement et la maintenance informatique.

Le budget 2023 prévoyait plus de charges que prévu. Cette diminution provient du calcul des salaires à la suite des changements au sein de l'administration qui influence les charges sociales.

#### Chapitre 1 - Ordre, sécurité publique et défens

Les charges sont en augmentation en raison de la nouvelle organisation du Secours Sud Fribourgeois. Les taxes ont été versées mais le décompte des produits arrive tardivement et sera comptabilisé en 2024.

Le budget 2023 est en adéquation.

#### Chapitre 2 – Formation

Nous avons une diminution des charges liées aux CO de la Gruyère ainsi qu'à l'accueil extrascolaire de la Vallée de la Jogne (AES).

Le budget 2023 est en adéquation.

### **Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs**

Aucune différence par rapport aux comptes 2022.

La différence est due au fait que la commune de Crésuz doit uniquement payer une cotisation et non y inscrire des charges dans le compte de la société des Fêtes Châtel-Crésuz. C'est la raison de la différence avec le budget 2023.

### **Chapitre 4 - Santé :**

Les variations dépendent des différents décomptes finaux reçus du Réseau santé et social de la Gruyère RSSG.

### **Chapitre 5 – Prévoyance sociale**

Les charges sont en adéquation avec le budget 2023 et les comptes 2022.

Les produits supplémentaires sont le remboursement de la part du RSSG à la suite d'une rectification du décompte 2022.

### **Chapitre 6 – Transport et télécommunication**

Les frais liés à l'élargissement du Chemin de la Pereyre et divers achats de marchandises, dont des couteaux du broyeur et des prestations de tiers pour les dégâts aux Petits-Monts sont la raison de ce montant dans les comptes.

Dans le budget 2023, il était prévu plus de frais de location du tracteur et des machines ainsi que pour le déblaiement hivernal et l'entretien des machines.

### **Chapitre 7 – Eau, environnement et aménagement du territoire**

*71 - eau potable et épuration* : Pour le sous-chapitre de l'eau potable, le taux de couverture est de 100 %, conformément à la législation en vigueur. Un montant de CHF 22'124.45 a été attribué à la réserve pour l'équilibre du sous-chapitre 71. Une diminution de l'achat d'eau sans quota et moins de ventes d'eau à d'autres communes sont les raisons de cette différence.

*72 - protection des eaux* : Un taux de couverture de 100 % est également obligatoire. Une attribution à la réserve de CHF 8'674.17 permet d'atteindre cet équilibre. A noter que l'entretien des installations comprend moins de charges que prévues au budget.

*73 - gestion des déchets* : Le taux de couverture minimal exigé par la loi est de 70 %. Les comptes 2023 sont finalisés par un taux de 73%. Il est expliqué par une hausse du traitement des déchets verts.

*79 - aménagement du territoire* : Nous avons constaté une nette diminution des permis de construire (préavis divers) liée au produit des autorisations de construire.

### **Chapitre 8 – Economie publique**

Les charges sont en diminution. Aucun entretien dans les chalets d'alpages.

### **Chapitre 9 – Finances et impôts**

L'impôt sur le revenu des personnes physiques est en augmentation de 12% par rapport à 2022.

L'impôt sur la fortune des personnes physiques est en diminution de 11% par rapport à 2022.

L'impôt sur les gains immobiliers a diminué de 68% par rapport à 2022. Cet impôt peut varier fortement d'une année l'autre. Nous ne connaissons pas l'intention de vendre ou non des propriétaires pour l'année à venir.

Le même cas de figure se présente pour les mutations immobilières. Budget 2023 +59% et comptes 2022 -31%. Comme annoncé lors de la présentation du budget 2023, la péréquation financière se stabilise et nous obtenons une diminution de charge de 49%.

A noter l'augmentation des intérêts des engagements financiers de 152% par rapport aux comptes 2022 mais qui était prévu au budget 2023.

Aucun prélèvement sur les réserves de péréquation a été fait. Le prélèvement à la réserve de réévaluation reste identique pour une durée de 10 ans.

C'est ainsi que nous arrivons à un bénéfice de CHF 534'612.48.

M. D. Gremaud présente le tableau de Flux de Trésorerie lié aux comptes de résultat. Il représente la variation des liquidités depuis le début de l'année et jusqu'à la fin de celle-ci.

Il constitue la principale source de financement de la commune et est donc un élément indispensable pour apprécier la situation financière. Il renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds. Il présente les activités d'exploitation (FTO) liées au compte de résultats, les investissements (FTI+P) et le financement (FTF).

En rouge, la situation en termes de liquidités s'est développée de manière positive. La garantie d'une capacité permanente de paiement est atteinte.

Il donne maintenant la parole à M. Jean-François Suys pour le prochain point.

## **2.2 Comptes des investissements**

Les comptes des investissements reprennent le budget 2023 et présentent les coûts engagés en 2023.

### **Chapitre 0 : ADMINISTRATION GENERALE**

- La demande d'un crédit d'ouvrage relatif au changement du système de chauffage de l'abri PC a été réalisée lors de l'assemblée des comptes 2022 le 24 mai 2023. La demande d'investissement présentait un total financé par la trésorerie de CHF 286'000.- hors taxes. Les travaux se sont achevés en fin d'année 2023 pour un montant final de CHF 235'297.70 hors taxes soit un bénéfice de CHF 50'702.30. Il comprend un montant de CHF 8'000.- dans l'installation du chauffage, de CHF 12'000.- dans l'installation de la porte, de CHF 20'000.- des honoraires des ingénieurs et de CHF 6'000.- des divers et imprévus non utilisés.

### **Chapitre 3 : CULTURE, SPORT ET LOISIRS**

- Le montant de CHF 7'000.50 représente l'acompte du bureau d'ingénieur concernant l'aménagement du sentier adapté « Chemin du Perrey-Pont du Javroz » budgétisé à hauteur de CHF 90'000.-.
- L'investissement du Pont couvert pour le ruisseau de la Maladère s'est achevé. Nous sommes en attente du décompte final de la part de la commune de Châtel-sur-Montsalvens, maître d'œuvre.

### **Chapitre 6 : TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

- Concernant la participation de la réfection de la route communale Pont du Javroz – Cerniat avec la commune Val-de-Charmey, le décompte final des travaux n'a pas été établi. Raison pour laquelle aucunes dépenses inscrites dans ce compte budgétisé à CHF 50'000.-.
- Les travaux en cours ont débuté pour l'aménagement de la zone 30 et la création de l'arrêt de bus scolaire. Ils comprennent pour l'instant, les honoraires des ingénieurs.

### **Chapitre 7 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **Eau :**

- L'adaptation de la conduite d'eau à la Route des Planches art. 862-863 s'est achevée pour un montant de CHF 31'030.10 contre un budget de CHF 28'000.- soit une perte de CHF 3'030.10.
- Le remplacement du tronçon de la conduite au secteur de l'Esserté s'est terminé par un résultat positif de CHF 2'333.65. Coût total des travaux CHF 42'666.35 contre un budget de CHF 45'000.-.

#### **Epuration :**

- Les travaux sont toujours en cours concernant la mise en séparatif du Collecteur Sud. L'année 2023 comptabilise des charges de CHF 505'588.80 soit moins que prévu au budget 2023 de CHF 700'000.-. Le montant du budget 2023 représente le report de l'investissement soit le solde.
- La construction du collecteur à la Route des Planches art 862-863 s'est terminée sur un résultat positif de CHF 4'840.-. Un budget de CHF 32'000.- était prévu contre des coûts finaux de CHF 27'160.-.
- La construction du collecteur à l'Impasse Loretan peut-être mentionnée comme travaux en cours car nous avons comptabilisé les premières charges à hauteur de CHF 6'485.-.

- La révision du PAL totalise des coûts de CHF 25'813.60 en adéquation avec le budget 2023 de CHF 26'500.-.

En conclusion, le report des charges d'investissements au bilan se monte à CHF 914'457.40. A noter que les trois investissements terminés soit, l'adaptation de la conduite d'eau avec la construction du collecteur à la Route des Planches art. 862-863 et le remplacement de la conduite d'eau au secteur de l'Esserté se sont achevés sur un résultat positif de CHF 4'143.55. Cela montre la bonne maîtrise des coûts pour ces trois investissements.

D. Gremaud reprend la parole pour la suite.

## 2.3 Bilan

### Actifs

- Disponibilités et placements à court terme : diminution des liquidités disponibles dans le c/c BCF car paiements aux créanciers à échéance. Ceci explique les différences dans les comptes de régularisation et les engagements courants (créanciers).
- Créances de nos débiteurs sont en diminution également en raison de la diminution des transitoires.
- Patrimoine administratif : augmentation de la valeur due au virement des investissements 2023.

### Passifs

- Capitaux de tiers : diminution nette des créanciers. La raison est la même que pour les actifs. Les financements spéciaux sont aussi en nette diminution de 61% due aux taxes compensatoires pour les locaux de la PC (réserve de 2017 de CHF 108'000.00, dissoute selon demande de l'Etat).
- Capital propre : aucun prélèvement dans les réserves sauf le prélèvement obligatoire de 10 ans à la réserve liée au retraitement de MCH2.

## 2.4 Annexes aux comptes

**Le taux d'endettement net** renseigne sur l'appréciation de la solvabilité et la surveillance des crédits. C'est un outil de sécurité qui est très utilisé dans la pratique. Notre taux reste très bon. Il a diminué par rapport à 2022, la raison est liée à la diminution du patrimoine financier dans les liquidités disponibles de la BCF (paiements des créanciers à échéance).

M. Quakernack ne comprend pas bien cette différence entre CHF 200'000.- et 800'000.-, pourquoi une telle diminution ?

D. Gremaud : Il s'agit de tout ce qui est intercommunal, comme, par exemple, l'accueil extrascolaire, ce sont des chiffres que nous recevons. Une ventilation a été rectifiée pour 2023 selon la demande de l'Etat. Il s'agit simplement d'un transfert d'un montant d'un compte à un autre. Il n'y a aucune incidence dans le résultat.

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Suite à la demande de M. Quakernack, D. Gremaud complète que les taxes englobent toutes les taxes, pas seulement celle de l'eau.

**La règle d'or du bilan** requiert que le patrimoine investi à long terme (les actifs immobilisés) soit également financé à long terme, idéalement avec des fonds propres et, le cas échéant, avec des capitaux étrangers à long terme (emprunts).

En conclusion, il remercie l'ensemble du Conseil communal pour sa collaboration lors de l'établissement des comptes 2023 ainsi que sa collègue Sabrina.

P. Baeriswyl remercie MM. J.-F. Suys ainsi que D. Gremaud pour la bonne tenue de ces comptes.  
Il donne la parole à un membre de la commission financière pour la lecture du rapport de la Fiduciaire.

## **2.5 Rapport de la Fiduciaire**

M. Alain Philipona lit les conclusions de la Fiduciaire Cuennet à Bulle : « Selon notre appréciation les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales. »

M. le Syndic le remercie et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

## **2.6 Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision**

Mme Emmanuelle Girard lit le rapport de la commission financière : En application des exigences légales, les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre 2023, ont été contrôlés par la Fiduciaire Cuennet Sàrl, désignée organe de révision lors de l'Assemblée de Commune du 4 mai 2022.

Après réception des comptes, la Commission financière a procédé aux vérifications habituelles.

Au 31.12.2023, le Conseil communal boucle les comptes de 2023 avec un bénéfice de CHF 534'612.48 pour un bénéfice budgété à CHF 300'630.-. Les prélèvements sur les réserves de péréquation prévus de CHF 400'000.- n'ont finalement pas été nécessaires. Le résultat final est donc supérieur de CHF 633'982.48 par rapport au budget, principalement expliqué par des revenus fiscaux supérieurs aux attentes.

La Commission financière relève également que la commune dispose d'un niveau de liquidités important.

A l'issue de nos travaux de contrôle et sur la base du rapport de la Fiduciaire Cuennet Sàrl, la Commission financière vous recommande d'accepter les comptes de fonctionnement ainsi que le bilan au 31 décembre 2023 tels qu'ils vous ont été présentés et commentés.

Nous adressons nos remerciements aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel de l'administration communale pour tout le travail accompli durant l'exercice écoulé.

## **2.7 Comptes de résultat, des investissements et du bilan - approbation**

**M. le Syndic passe au vote et demande aux citoyens de lever la main s'ils acceptent ces comptes 2023 détaillés comme suit :**

|                                                       |            |                      |
|-------------------------------------------------------|------------|----------------------|
| <b>Compte de résultat – Bénéfice :</b>                | <b>CHF</b> | <b>534'612.48</b>    |
| <b>Comptes des investissements – Charges nettes :</b> | <b>CHF</b> | <b>914'457.40</b>    |
| <b>Total du Bilan :</b>                               | <b>CHF</b> | <b>12'476'859.90</b> |

**Les citoyens, à l'exception des membres du Conseil communal, acceptent à l'unanimité (main levée) les comptes 2023 avec les remerciements de M. le Syndic.**

|                                    |                 |                |                       |
|------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------------|
| <b>Résultat détaillé du vote :</b> | <b>OUI : 34</b> | <b>NON : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------------|

### 3. Commission d'aménagement – élection d'un nouveau membre

M. Philippe Monaco était membre de la commission d'aménagement jusqu'à ce jour. M. Monaco a dû déménager fiscalement dans le canton de Berne pour des raisons professionnelles. Il a d'ores et déjà annoncé son désir de revenir à Crésuz. M. le Syndic le remercie pour tout le travail qu'il a accompli. Ses remerciements sont également adressés aux membres actuels de la commission.

Afin de le remplacer, nous vous proposons la nomination de M. Philippe Curty, a qui il donne la parole pour une brève présentation.

M. Curty : Philippe Curty, 51 ans, il habite Crésuz depuis août 2021, il est papa de trois grandes filles et de deux jumeaux. Il est directeur de département au Groupe E depuis 2013 et il se réjouit de rejoindre la commission d'aménagement après cette élection.

Pour la forme, M. le Syndic demande si un membre de la présente assemblée se porte candidat pour intégrer la présente commission ?

**Comme ce n'est pas le cas, M. le Syndic passe au vote et demande aux citoyens de lever la main s'ils acceptent l'élection de M. Philippe Curty comme membre de la commission d'aménagement.**

**Les citoyens acceptent à l'unanimité (par applaudissement) cette élection avec les remerciements de M. le Syndic.**

|                                    |                 |                |                       |
|------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------------|
| <b>Résultat détaillé du vote :</b> | <b>OUI : 39</b> | <b>NON : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------------|

Il tient également à remercier M. Livron qui s'est porté candidat à intégrer cette commission. Etant déjà membre de la commission financière, il a accepté de retirer sa candidature. Merci également à tous les citoyens qui oeuvrent dans les diverses commissions de notre commune.

### 4. Divers

M. le Syndic reprend ici le fil du début de l'assemblée afin d'informer les citoyens sur les dossiers en cours.

#### **Projet de rénovation de « La Chaumine »**

Concernant le projet de rénovation du bâtiment de la Chaumine, il espérait arriver ce soir avec une demande d'investissement en vue du développement de l'avant-projet. C'était sans compter avec les lourdeurs et lenteurs de certains services de l'Etat. En effet, comme vous le savez, nous attendons sur l'approbation de notre plan d'aménagement local PAL définitif par le canton. Il est demandé que le bâtiment concerné soit intégré en zone village en lieu et place de la zone d'intérêt général afin d'avoir un éventail d'affectations plus élargi.

Après plusieurs relances et contacts, il a été communiqué que le service de la mobilité était sous l'eau et n'avait pas encore délivré son préavis. L'ensemble du dossier, sans opposition, a été transmis au SeCA au début du mois de décembre 2023 !

#### **Mise en zone 30 du village**

Nous en sommes au même point concernant la mise en zone 30 km/h des routes de notre commune. Là encore, le service de la mobilité prend énormément de temps afin de traiter notre dossier de mise à l'enquête. Dès réception du permis, nous ne manquerons pas d'organiser, dans les plus brefs délais, les infrastructures nécessaires conjointement avec le bureau d'ingénieur mandaté.

## **Transports scolaires**

Depuis le début de cette législature, conjointement avec le soutien des parents, nous avons réorganisé les transports scolaires. Un bus assure le transport des enfants de notre commune vers l'école de Charmey. Un autre bus est dédié au transport des enfants de Châtel-sur-Montsalvens. La prise en charge des enfants s'effectue également en haut de notre village. La construction de l'abri bus à cet endroit est en cours. Compte tenu des conditions météorologiques, la suite des travaux relatifs notamment à la pose de l'enrobé, ont dû être retardés. L'ensemble des travaux seront terminés pour la prochaine rentrée scolaire.

## **Nouveau sentier pédestre présenté par Valentin Charrière**

M. V. Charrière prend la parole pour ce point : Il revient vers les citoyens au sujet du sentier adapté aux personnes à mobilité réduite. Suite à l'assemblée des budgets en décembre 2023, il a été discuté en conseil des possibilités de l'exécution de ce sentier. Vu les préavis négatifs des différents services, dont celui des ponts et chaussées qui projette, à moyen terme, d'intervenir sur la route cantonale menant à Charmey, le tracé du sentier se trouverait en confrontation avec les travaux d'élargissement projetés.

De plus, l'arrivée du sentier au pont du Javroz, entre le mur en pierre naturelle et le terramur existant pose problème pour des raisons de stabilité.

Le Conseil communal est d'avis d'attendre les travaux prévus par le SPC et, par la suite, selon le résultat des ouvrages réalisés, poursuivre la réflexion concernant ce sentier.

Au niveau de l'investissement voté, celui-ci s'efface automatiquement s'il n'est pas réalisé dans les cinq ans, c'est-à-dire l'année prochaine.

M. Gérard Challande : Quand on parle d'être effacé automatiquement, cela veut dire qu'il faudra revoter un crédit ?

V. Charrière confirme et argumente qu'il serait dommage de faire ce sentier et de devoir le démolir en raison des travaux du canton.

P. Baeriswyl le remercie et donne la parole aux citoyens qui le désirent.

M. Alain Philipona : A deux reprises, il a eu un chien, qui ne s'enlève pas, devant sa voiture lorsqu'il passe sur la route des Planches, juste avant la première épingle. Après consultation des races sur internet, il semble que ce soit un AmStaff, une sorte de pitbull.

M. le Syndic prend note de cela et l'informe que les propriétaires seront contactés.

Mme Claire Quakernack : En décembre dernier, les citoyens ont accepté un crédit d'un million pour la mise en séparatif du quartier de la Savignière. Quand est-ce que les travaux vont débuter et se terminer ?

P. Baeriswyl l'informe que les travaux « invisibles » ont déjà débuté. Les relevés des collecteurs privés ont été réalisés et le cahier des charges est en cours d'exécution par le bureau d'ingénieur Ribi. Il sera ensuite envoyé aux entreprises pour le retour des soumissions. La demande de permis de construire est également prévue cette année.

Le début des travaux est prévu aux alentours de la mi-avril 2025, sous réserve des conditions météorologiques, et ils débiteront par le branchement du collecteur au fond du Chemin de la Cure.

L'enrobé de la route de la Savignière sera fait à la fin des travaux tout comme la remise en état, sans pose d'enrober, du fond du chemin de la Cure.

M. Philippe Curty : La route de la Savignière se fera en parallèle ou après ?

M. le Syndic lui confirme que les travaux à la Savignière suivront. Il faudra patienter environ trois semaines.

Mme Emmanuelle Girard : A plusieurs reprises, des enfants se plaignent du comportement du chauffeur, apparemment il s'arrêterait brutalement au milieu du trajet pour disputer les élèves. Ce comportement est quelque peu dangereux.

Mme C. Pythoud la remercie pour cette remarque et va en parler avec le responsable des TPF. Toutefois, il est possible que les enfants soient également en tort.

Elle profite d'avoir la parole pour expliquer les différents « problèmes » suite à la mise en service du deuxième bus et notamment le manque de place. Les différentes raisons sont :

- Fausse liste d'élèves déposée par le responsable d'établissement.
- Enfants n'ayant pas les papiers déposés à Crésuz qui prennent le bus.

Malgré tout, encore trop d'enfants, ce qui était « bizarre ». En fait, ils se sont rendus compte qu'un bus de 42 places avait été fourni au lieu d'un bus de 48 places. Cela est maintenant réglé. Nous avons tout de même quatre enfants qui prennent le bus de Châtel-sur-Montsalvens à la route cantonale.

A la rentrée scolaire prochaine, 56 enfants sont déjà prévus et il y aura certainement un deuxième trajet. Elle remercie les parents qui, durant ces quelques semaines un peu périlleuses, n'ont pas hésité à aller amener leurs enfants n'ayant pas de place dans le bus.

M. Walter Quakernack aime beaucoup la nouvelle passerelle. Toutefois, lorsqu'il arrive, il ne voit pas le relief mais le panneau de publicité de La Mobilière. Ne pourrait-on pas le mettre de l'autre côté ?

M. le Syndic lui confirme que sa demande sera transmise à la commune de Châtel-sur-Montsalvens qui est maître d'œuvre.

M. Jean-Jacques Tornare souhaite donner une information sur la journée SuisseBouge du 5 mai dernier. Il tient à féliciter les citoyens, cette journée était un succès. A l'heure actuelle, Châtel-Crésuz est à 64'000 minutes pour une position au 45<sup>ème</sup> rang. Nous sommes dans la catégorie A, communes entre 0 à 2000 habitants. L'année prochaine, nous renouvelerons cette initiative.

Il remercie également la société des Fêtes pour son aide ainsi que notre employé communal, Jean-Paul, pour son travail à la mise en place.

M. Philippe Baeriswyl remercie J.-J. Tornare et comme plus personne ne souhaite prendre la parole, il termine en informant les citoyens que le Conseil communal ne se contente pas seulement de traiter les affaires courantes. Les projets définis au début de cette législature sont pour certains terminés, fortement avancés ou en cours de réalisation. Tout ceci est possible grâce à une très bonne entente au sein de l'Exécutif appuyé par une administration communale efficace. Nous disposons de l'énergie nécessaire à la bonne réalisation de l'ensemble des dossiers.

Nous pouvons raisonnablement nous poser la question si tout ceci aurait été envisageable dans une commune unique... Nous respecterons bien sûr la décision de la majorité des citoyens de notre commune émise lors de la prochaine votation.

Il tient à remercier chacune et chacun pour sa participation à cette assemblée et il les convie à partager l'apéritif qui suivra. Il souhaite à toutes et à tous un magnifique été et demande de ne pas oublier la fête du 1<sup>er</sup> août qui aura lieu dans notre commune.

L'Assemblée se termine ainsi à 20h40.

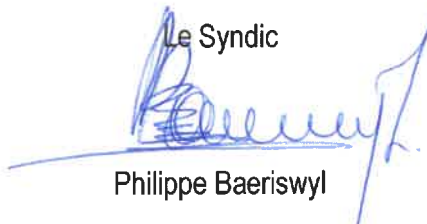
#### **Au nom de l'Assemblée communale**

La Secrétaire



Sabrina Negrini

Le Syndic



Philippe Baeriswyl